Département de la Manche Arrondissement de Saint-Lô Syndicat mixte du Point Fort Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY



Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation: 14 juin 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo: M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER)	х	Х
CC Villedieu Intercom: M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	Х	Х
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE		Х
CC Côte Ouest Centre Manche: M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Céline LAUTOUR	Х	Х
<u>Pouvoirs</u> : Mme Sylvie LEBLOND a donné pouvoir à M. Pascal LANGLOIS, M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN. Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN. Mme Nicole GODARD a donné		

<u>Pouvoirs</u>: Mme Sylvie LEBLOND a donné pouvoir à M. Pascal LANGLOIS, M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN, Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)

<u>Excusés</u>: M. Michel LEBLANC, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin); M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTIN (CA Saint-Lô Agglo); M. Jean LE BEHOT, M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom); M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)

Nb de délégués suppléants présents : 2 1	
Nb de pouvoirs : 4 4	
Nb de votants : 26 22	

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-25 - COMPTETENCE DECHETERIES: Modification du tarif d'accès aux professionnels en déchèteries

Le Point Fort Environnement va signer un contrat relatif à la prise en charge des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison, Ecominero, Valdelia et Valobat.

La signature de ce contrat implique l'acceptation à titre gratuit dans les déchèteries des déchets issus de la filière PMCB. Aussi il convient de mettre à jour le tarif à destination des professionnels pour prendre en compte cette gratuité.

Le Président propose d'appliquer aux professionnels les prix en euros TTC tels que précisés dans le tableau ci-dessous.

Pour tous les apports de <u>VEGETAUX, ENCOMBRANTS et BOIS</u> : sont considérés comme « professionnels », les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les administrations, les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les IME, les instituts thérapeutiques, les autoentrepreneurs, les Chèque Emploi Service Universel.

Pour les apports de <u>DECHETS DANGEREUX (prix en €/kg)</u>: sont considérés comme « professionnels », les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les administrations, les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les IME, les instituts thérapeutiques, les autoentrepreneurs, ainsi que les collectivités adhérentes, les Chèque Emploi Service Universel.

Seuls les apports supérieurs à 8€ TTC par mois seront facturés. En dessous de ce seuil, le syndicat n'éditera pas de facture.

DECHETS ACCEPTES	Prix actuels	Proposition
Cartons (vides et pliés), ferraille, mobilier, tubes néons, ampoules, piles, batteries, huile de vidange, cartouches d'encre, textile (uniquement en sac fermé), déchets électriques et électroniques, radiographies médicales (sans enveloppes ni papier)	Gratuit	Gratuit
Gravats (sans ferraille ni robinetterie)	70 € TTC / t	Gratuit
Plâtre	211 € TTC / t	Gratuit
Huisseries	Refusé	Gratuit
Déchets végétaux (branchages/pelouse)	95 € TTC / t	95 € TTC / t
Encombrants	250 € TTC / t	250 € TTC / t
Bois (palettes, cageots, bois brut)	125 € TTC / t	125 € TTC / t

DECHETS DANGEREUX SPECIFIQUES	Prix actuels	Proposition
Acides	2,40 € TTC /kg	Gratuit
Bases	2,40 € TTC /kg	Gratuit
Solvants liquides	2,40 € TTC /kg	Gratuit
Produits pâteux solides	2,40 € TTC /kg	Gratuit
Médicaments	2,40 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg
Huiles de friiture	2,40 € TTC /kg	Gratuit
Filtres à huile et à carburant	2,40 € TTC /kg	2,40 € TTC /kg
Phytosanitaires	4,60 € TTC/kg	4,60 € TTC/kg
Bombes aérosols	4,60 € TTC/kg	4,60 € TTC/kg
Produits comburants	7,50 € TTC/kg	7,50 € TTC/kg

Produits particuliers très réactifs	7,50 € TTC/kg	7,50 € TTC/kg
Extincteur	7,50 € TTC/kg	7,50 € TTC/kg
Piquants tranchants	0,95 € TTC/litre	0,95 € TTC/litre

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- approuve ces nouveaux tarifs pour les déchets professionnels sur le réseau des déchèteries du syndicat mixte du Point Fort ;
- dit que ce tarif prendra effet à compter de la signature du contrat relatif à la filière PMCB (Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment);
- autorise le Président à modifier le règlement intérieur des déchèteries pour prendre en compte ces changements.

Ainsi délibéré en séance, Le 21 juin 2024 Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS

Le Président,

aurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le :

27 JUIN 2024

Mis en ligne le :

28 JUIN 2024